

CREPS LANGUEDOC-ROUSSILLON
MONTPELLIER

BREVET D'ÉTAT D'ÉDUCATEUR SPORTIF 1^{er} DEGRÉ

OPTION : **PLONGÉE SUBAQUATIQUE**

Cursus de formation en apprentissage

Descriptif de la formation

A conserver par le candidat

LES PREROGATIVES DU MONITEUR DE PLONGÉE TITULAIRE DU DIPLOME

L'éducateur sportif option « Plongée subaquatique » possède la qualification requise pour animer et encadrer contre rémunération les activités suivantes :

- plongée subaquatique (avec ou sans scaphandre)
- pêche sous - marine
- hockey subaquatique
- nage avec palmes
- apnée

En tant que directeur de plongée, il est responsable de l'organisation des activités subaquatiques d'enseignement et d'exploration.

SUPPORT DE LA FORMATION

Le CREPS Languedoc Roussillon (Campus de Recherche et d'Excellence pour la Performance Sportive)

LES DATES :

Dépôt des dossiers d'inscription : 05 septembre 2011

Tests de vérification des pré-requis : 26 au 27 septembre 2011 à Port Argelès
(pour les niveaux 3)

Préformation : 03 au 07 octobre 2011 à Saint Cyprien

La formation Commune et spécifique : 04 novembre 2011 au 18 novembre 2012 à Montpellier et en entreprise

LA FORMATION :

Après avoir obtenu sa préformation le stagiaire démarre la formation en apprentissage. Celle-ci s'organise autour de 4 domaines :

La formation commune du BEES 1:

Du 14 novembre 2011 au 13 janvier 2012
Soit 196h

La formation spécifique du BEES 1 Plongée subaquatique

Du 16 janvier au 26 octobre 2012
Soit 560h

La formation en entreprise

Du 05 novembre 2011 au 18 novembre 2012
Soit 1008h

Des modules complémentaires (création de site internet et langue)

Du 04 novembre 2011 au 29 octobre 2012
Soit 107h

Après avoir validé l'ensemble des modules de la formation, le candidat se présente à l'examen final qu'il devra réussir pour obtenir son diplôme de BEES 1° degré plongée subaquatique.

LIEU DE LA FORMATION

CREPS de Montpellier Languedoc Roussillon

OBJECTIF DE LA FORMATION

Obtenir la qualification nécessaire pour encadrer les activités de plongée subaquatique contre rémunération.

TARIF DES FORMATIONS

Sous réserve de l'approbation du conseil d'administration.

- **frais de gestion administrative des dossiers : 55 €** (chèque à l'ordre de l'agent comptable du CREPS) –ces frais ne concernent pas les DEMANDEURS D'EMPLOI -
- **VERIFICATION DES EXIGENCES PREALABLES : 100 €**
- **PREFORMATION : 450 €**
- **FORMATION COMMUNE, FORMATION SPECIFIQUE et MODULES COMPLEMENTAIRES : l'ensemble du coût de la formation est pris en charge.**

Veillez nous retourner ce dossier d'inscription dûment complété

Avant le 5 SEPTEMBRE 2011 - Date limite de réception -

La formation en apprentissage Devenir apprenti

Qui peut souscrire un contrat d'apprentissage ?

Pour la formation BEES 1° degré Plongée subaquatique, ce contrat s'adresse à un jeune de 18 à 25 ans inclus.

Trouver un employeur ?

Cela s'inscrit dans une réelle recherche d'emploi : préparer un CV, une lettre de motivation et faire des candidatures spontanées (courriers, téléphone, ...) auprès des employeurs potentiels (associations, clubs sportifs, collectivités publiques ou entreprises).

Une fois que vous avez trouvé l'employeur, nous vous mettrons en relation avec le **CFA Sport Méditerranée** qui vous guidera dans vos démarches administratives et aidera l'employeur dans le montage du contrat d'apprentissage.

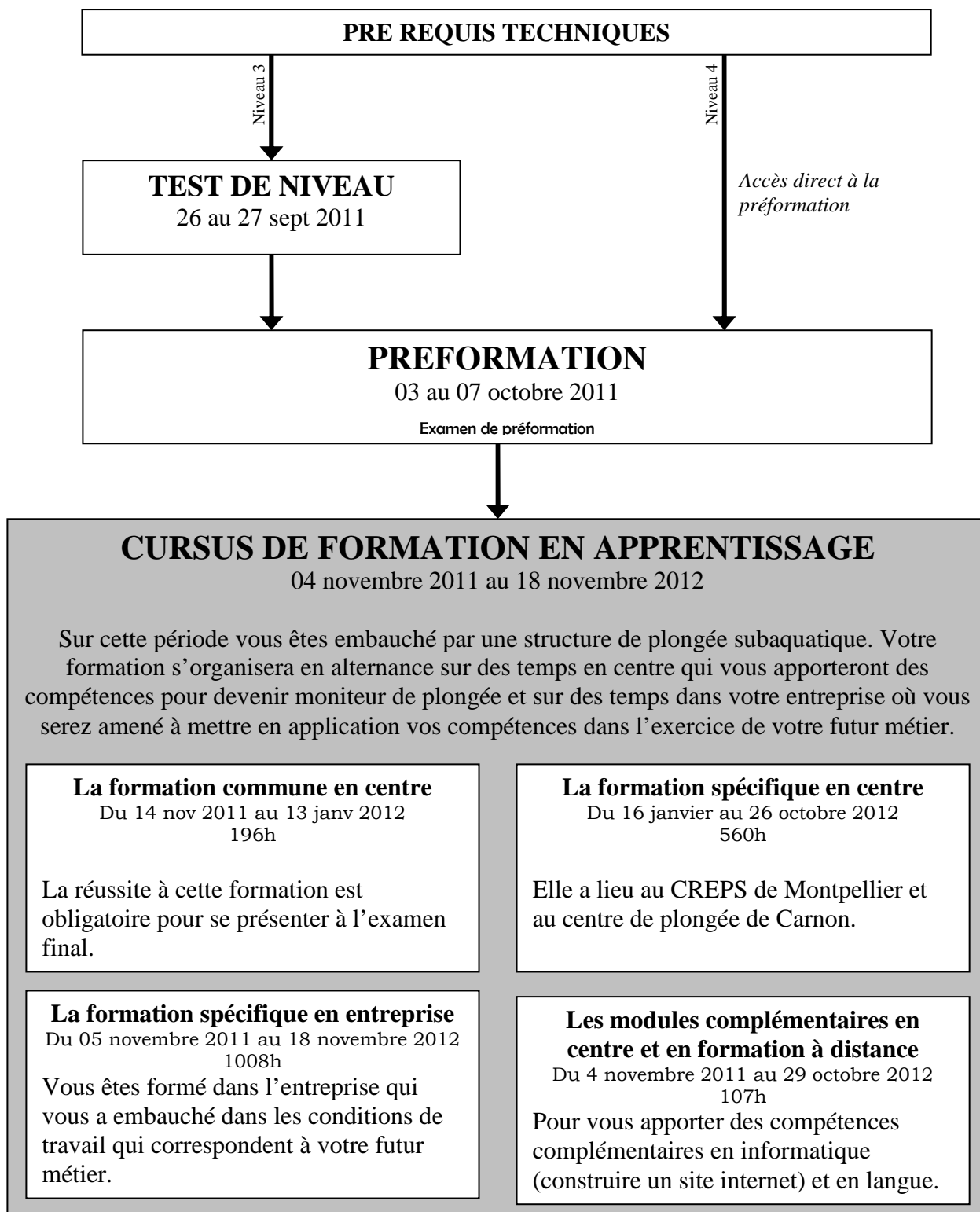
La formation :

- L'apprenti est un jeune travailleur en formation professionnelle alternant enseignement théorique en centre de formation et une formation pratique en entreprise.
- Le contrat d'apprentissage est un CDD avec une période d'essai de 2 mois.
- Dans l'entreprise, l'apprenti est suivi par un maître d'apprentissage qui exerce la fonction de tuteur et est responsable de l'apprenti.
- En cas d'embauche à l'issue du contrat d'apprentissage, aucune période d'essai ne peut être imposée et la durée de ce premier contrat est prise en compte pour le calcul de l'ancienneté.

Les avantages :

- L'apprenti bénéficie d'une formation gratuite.
- L'apprenti est rémunéré durant la période de son contrat d'apprentissage.
- Salarié, l'apprenti bénéficie des mêmes droits que les autres salariés (une couverture sociale et 2,5 jours de congés payés par mois).
- La région Languedoc-Roussillon lui accorde des aides financières :
 - pour le Transport, l'hébergement et la restauration.
 - un équipement gratuit d'une valeur de 400 €.
- L'apprenti de moins de 20 ans continue à ouvrir droit pour sa famille aux allocations familiales, sous réserve que son salaire ne dépasse 55 % du SMIC mensuel.
- Le salaire de l'apprenti est exonéré de l'impôt sur le revenu dans la limite du montant annuel du SMIC.
- Une carte d'apprenti lui est délivrée par le CFA. Cette carte lui permet de faire valoir la spécificité de son statut en vue d'accéder à des réductions tarifaires.

Description du parcours de formation proposé



Les pré requis techniques

L'ACCES AU TEST DE NIVEAU

Le test de niveau est accessible aux personnes titulaires soit :

- d'un niveau 3 de plongeur français (Anmp, Ffessm, Fsgt, Snmp)
- d'un niveau 4 de plongeur français de plus 5 ans
- d'un niveau de plongeur 3 étoiles CMAS de plus de 5 ans

Conditions d'inscription :

- Etre majeur à la date d'entrée en formation
- Etre titulaire du PSC1

L'ACCES DIRECT A LA PRE FORMATION

Le stage de préformation est accessible directement aux personnes titulaires soit :

- d'un niveau 4 de plongeur français daté de moins de 5 ans
- d'un niveau de plongeur 3 étoiles CMAS (certifié à l'étranger) daté de moins de 5 ans
- d'une attestation de réussite au « Test de niveau » du BEES 1 plongée datée de moins de 5 ans.

Conditions d'inscription :

- Etre majeur à la date d'entrée en formation
- Etre titulaire du PSC1

Descriptif du test de niveau

CONTENU DU TEST DE NIVEAU

Il est organisé sous forme de plusieurs épreuves d'évaluation sous la responsabilité du directeur régional de la Jeunesse et des Sports.

Les épreuves portent sur :

1. La capacité à conduire une palanquée dans l'espace lointain ainsi qu'à gérer l'ensemble des situations pouvant se rencontrer lors de cette conduite ;
2. La condition physique du candidat ;
3. La maîtrise de l'ensemble des connaissances théoriques nécessaires à l'exercice de ce type de prérogatives.

1. Capacité à conduire une palanquée (coefficient 3).

Dans cette épreuve, le candidat doit mettre en valeur ses compétences de guide de palanquée dans l'espace lointain. Le jury décrit au candidat un certain nombre de

variables à prendre en compte, notamment le niveau des pratiquants, le matériel utilisé, le site de plongée.

Le candidat peut questionner le jury sur l'organisation générale de cette plongée. Il prend ensuite en charge la palanquée composée des deux membres du jury. Il fait réaliser l'immersion en s'adaptant aux situations rencontrées et/ou créées par le jury.

2. Capacités techniques et physiques (coefficient 3).

- a) Remontée d'un plongeur d'une profondeur de 20 m uniquement à l'aide des palmes (coefficient 1).
- b) Mannequin (coefficient 1) (barème niveau IV FFESSM).
- c) 800 PMT (coefficient 1) (barème niveau IV FFESSM).

3. Maîtrise des connaissances théoriques (coefficient 3).

Cette épreuve consiste en un écrit d'une durée d'une heure portant sur :

- a) La physio et physio-pathologie appliquées à la plongée, la prévention des accidents et la conduite à tenir (coefficient 1,5) ;
- b) La physique appliquée à la plongée et/ou les procédures de décompression (coefficient 1,5).

Descriptif de la Préformation

CONTENU DU STAGE DE PRÉFORMATION

Le stage de préformation, défini en annexe II, a une durée minimale de 40 H. et se déroule en milieu naturel. Il doit permettre à l'équipe pédagogique d'apprécier les capacités physiques, le niveau technique, les motivations du candidat, d'effectuer un bilan de ses connaissances avant d'entrer en formation et de l'arrêter sur le choix des options. Il se décompose en quatre ateliers :

Atelier 1 : l'animation en plongée.

Domaine abordé : l'organisation de la plongée.

Atelier 2 : les capacités physiques du moniteur de plongée.

Domaines abordés : nage PMT, nage capelée, apnée, mannequin.

Atelier 3 : les capacités techniques et le sauvetage en plongée (profondeur 25 m).

Domaines abordés : assistance d'un plongeur en difficulté, sauvetage d'un plongeur inanimé, gestion d'une situation de panique.

Atelier 4 : les enjeux professionnels.

Domaines abordés : le projet professionnel, le projet de formation.
Cet atelier permet de prendre en compte les motivations du candidat.

L'EXAMEN DE PRÉFORMATION

L'examen de préformation est composé de deux épreuves :

- Epreuve d'animation (notée sur 20, coefficient 1)

Une épreuve sur un thème d'organisation de plongée parmi ceux abordés pendant le stage. Durée de l'épreuve : 30 minutes maximum (temps de préparation : 20 minutes)

- Epreuve physique et technique (notée sur 20, coefficient 1)

- Réalisation d'une des situations de travail de l'atelier 2 (capacités physiques du moniteur de plongée) (coefficient 0,5).
- Réalisation d'une des situations de travail de l'atelier 3 (capacités techniques et sauvetage en plongée) (coefficient 0,5).

Descriptif de la formation commune du BEES1

FORMATION COMMUNE DU BREVET D'ETAT D'EDUCATEUR SPORTIF 1^{er} DEGRE

1) FORMATION :

Nombre de places → 40 stagiaires

Durée → 196 heures → 8 h 30 à 16 h 45 / jour

Cette préparation se fait sur 2 périodes :

- 14 novembre au 16 décembre 2011
- 2 au 13 janvier 2012

SUPPORT DE LA FORMATION

- Le **C**entre d'**E**ducation **P**opulaire et du **S**port Languedoc – Roussillon
- La **D**irection **R**égionale de la **J**eunesse et des **S**ports Languedoc - Roussillon

LIEU DE LA FORMATION

- CREPS Languedoc – Roussillon

ORGANISATION DE LA FORMATION

- Cette action est destinée **prioritairement aux stagiaires inscrits dans une formation spécifique proposée par le Creps** :
 - Activités de Moyenne Montagne
 - Escalade
 - Football
 - Plongée
 - Tennis
 - Natation
 - Activités physiques de sport adapté
- Les autres candidatures seront acceptées en fonction des places disponibles.
- La formation ne peut avoir lieu qu'à partir d'un quota minimum de 15 stagiaires.

CONTENU DE LA FORMATION

- Elle comporte 5 modules :
 - **UF biomécanique**
 - **UF physiologie**
 - **UF sciences humaines + pédagogie**
 - **UF cadre réglementaire économique et juridique**
 - **UF gestion, promotion, communication dans les APS et esprit sportif**

SELECTION

- La sélection des candidats se fait sur dossier

Descriptif de la formation spécifique BEES1 plongée subaquatique ET des modules complémentaires

ACCESSIBILITÉ A LA FORMATION

La formation spécifique vise les candidats qui ont satisfait aux épreuves de sélection et de préformation, et qui sont titulaires d'un livret de formation délivré à l'issue de la réussite à l'examen de préformation (validité de trois ans).

Condition d'inscription :

- être âgé de 18 ans au moins Niveau BAC souhaitable.
- être titulaire de l'AFPS ou du PSC1
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique des activités de la plongée subaquatique datant de moins de 3 mois.

CONTENU DE LA FORMATION

La formation spécifique du B.E.E.S. 1^{er} degré en plongée subaquatique s'obtient au terme d'une formation modulaire qui comprend **884 heures de formation en centre et 1008 heures de formation en entreprise** :

1) Onze modules de formation obligatoires représentant **480 heures**, répartis dans 5 Unités de Formation.

☞ **U.F.1 : Perfectionnement de la technique (120 h)**

- module 1 : Approfondissement des connaissances théoriques (40 h)
- module 2 : Le matériel de plongée (40 h)
- module 3 : Le secours (40 h)

☞ **U.F.2 : Pédagogie de la pratique (80 h)**

- module 4 : Le cadre réglementaire de pratique (20 h.)
- module 5 : Formation à la pédagogie (60 h.)

☞ **U.F.3 : Pédagogie adaptée à l'exercice professionnel. (80 h)**

- module 6 : Perfectionnement pédagogique (40 h.)
- module 7 : Enseignement à un public particulier (40 h.)

☞ **U.F.4 : Environnement de la plongée (120 h)**

- module 8 : Le milieu, organisation et vie sous-marine (40 h.)
- module 9 : Navigation appliquée à la plongée (40 h)
- module 10 : Cadre juridique, économique et commercial (40 h)

☞ **U.F.5 : Pratique optionnelle (80 h.)**

- Option 1 : Qualification randonnée subaquatique et biologie sous-marine (40 h.)
- Option 2 : Qualification Nitrox confirmé (40 h.)

2) Des modules de formation complémentaire représentant 204 heures.

Préparation à l'examen final du BEES 1 plongée (70 h.)
 PSE1 (35 h.)
 Diplôme informatique B2i (22 h.)
 Formation à la création et la gestion de site internet (25h)
 Module de langue (52h)

Organisateur :	C.R.E.P.S. de Montpellier	Coordonnateur : Nicolas Janel ☎ :06 32 64 87 46
Organismes conventionnés :	1. I.F.P. Sports	
	2. Ecole de Plongée Carnon	
Lieux :	1. Montpellier / 2. Carnon	1. Alain DELMAS ☎ : 04.67.55.24.64 ☒ : ifpsports@wanadoo.fr 2. Frédéric MAXANT ☎ : 06.03.48.52.16 ☒ : Plongee.Carnon@wanadoo.fr
Dates :	<p>UF1 / Module 1 : 16 au 20 janvier 2012 (2) UF1 / Module 2 : 30 janvier au 03 février 2012 (2) UF1 / Module 3 : 06 au 10 février 2012 (2)</p> <p>UF2 / Module 4 : 05 au 07 mars 2012 (2) UF2 / Module 5 : 20 février au 09 mars 2012 (2)</p> <p>UF3 / Module 6 : 10 au 14 septembre 2012 (1) UF3 / Module 7 : 12 au 16 mars 2012 (1)</p> <p>UF4 / Module 8 : 21 au 25 mai 2012 (1) UF4 / Module 9 : 13 au 17 février 2012 (1) UF4 / Module 10 : 23 au 27 janvier 2012 (1)</p> <p>UF5 / Bio-Rando : 27 février au 02 mars 2012 (1) UF5 / Nitrox : 28 mai au 1^{er} juin 2012</p> <p>Module Prépa écrit : 17 au 21 sept et 15 au 19 oct 2012 Module PSE1 : 19 au 23 mars 2012 Examen Final : 22 au 26 octobre 2012</p> <p>Accueil : 04 novembre 2011 B2i : 04 novembre 2011 + formation à distance Formation internet : 16 janvier au 29 octobre 2012 + suivi à distance Module de langue : 04 novembre 2011 + formation à distance</p>	

Descriptif de la formation en entreprise BEES1 plongée subaquatique

ACCESSIBILITÉ A LA FORMATION

A la signature du contrat avec votre employeur début novembre, vous devenez salarié de l'entreprise jusqu'au 18 novembre 2012.

Les modalités d'accès sont les mêmes que pour la formation spécifique.

CONTENU DE LA FORMATION

Votre formation en entreprise dure 1008 h réparties sur différentes tâches.

Ces tâches sont directement associées au fonctionnement de l'entreprise suivant ses caractéristiques et la saison.

- Carénage du bateau
- Entretien du matériel
- Gonflage des blocs
- Rédaction de documents informatiques
- Accueil des clients
- Pilotage des bateaux
- Encadrement des clients
- Formation des plongeurs
- Direction de la plongée
- Cours théoriques
- Etc.

Votre maître d'apprentissage, BEES 2° degré Plongée Subaquatique ou BEES 1° degré + MF2, sera en permanence à vos côtés pour vous transmettre son métier.

Vous pourrez commencer à encadrer en responsabilité après la validation des U.F.1 et U.F.2. et dans une structure d'accueil agréée, sous la tutelle d'un conseiller agréé et uniquement dans le cadre de la convention pédagogique.

Dates :	1ère période en entreprise :	05 au 13 novembre 2011
	2° période en entreprise :	24 au 31 décembre 2011
	3° période en entreprise :	31 mars au 20 mai 2012
	4° période en entreprise :	02 juin au 09 septembre 2012
	5° période en entreprise :	22 septembre au 14 octobre 2012
	6° période en entreprise :	27 octobre au 18 novembre 2012

Vos congés seront répartis sur l'ensemble de ces périodes. Ils seront négociés directement avec votre employeur.

Descriptif de l'examen final du BEES1 plongée subaquatique

EXAMEN FINAL

Du 22 au 26 octobre 2012

A l'issue de la formation (validation de toutes les unités de formation et du stage pédagogique sur le livret de formation), il faut avoir obtenu le tronc commun du BEES 1^{er} degré, le permis bateau (permis mer côtier ou équivalent) et l'A.F.C.P.S.A.M. ou équivalent (PSE1) pour se présenter à un examen final.

Il appartient au candidat de s'inscrire **2 mois avant** à la session nationale d'octobre auprès de la D.R.J.S.C.S. de Montpellier.

Pour information, l'examen final de la formation modulaire comprend 3 épreuves :

A) Épreuve générale (coefficient 4)

a) Un écrit concernant les aspects techniques de la plongée subaquatique (durée : 3 heures - coefficient 2).

L'épreuve est composée de deux groupes indépendants de questions, notés chacun sur 10 ; un groupe traite de sujets à dominante théorique, l'autre de sujets à dominante pratique.

b) un oral portant sur l'environnement socio-économique et juridique de la plongée subaquatique (30 minutes maximum - coefficient 2)

Cet oral porte sur le cadre général de l'exercice de la profession d'éducateur sportif en plongée subaquatique.

B) Épreuve pédagogique (coefficient 4)

a) Présentation et conduite de séances (coefficient 3)

- présentation et conduite d'une séance pratique dans le milieu (préparation : 30 minutes maximum - exposé : 30 minutes - coefficient 2)

- présentation et conduite d'une séance d'enseignement théorique de la plongée (préparation : 30 minutes maximum - exposé : 30 minutes - coefficient 1). Le candidat peut consulter sa documentation personnelle à condition qu'elle soit uniquement constituée d'ouvrages ayant fait l'objet d'un dépôt légal, à l'exclusion de manuscrits, photocopies ou autres.

b) Entretien avec le jury (coefficient 1 ; durée 20 minutes maximum)

L'entretien doit permettre au candidat d'analyser ses deux séances théorique et pratique et de justifier ses choix pédagogiques.

C) Épreuve technique (coefficient 4)

a) Un test pratique (noté sur 20, coefficient 3) : remontée d'un plongeur d'une profondeur de 25 mètres.

Cette épreuve doit permettre au candidat de démontrer : son adaptation au milieu, son sens de l'observation et sa capacité à adapter son comportement à la situation rencontrée et à son évolution, sa capacité physique, sa prise en compte des paramètres de sécurité.

b) Un oral portant sur les règlements techniques des brevets de plongeur de la fédération française d'études et sports sous marins (FFESSM), les interrelations avec ceux des membres du comité consultatif de l'enseignement de la plongée et les équivalences internationales (noté sur 20 - préparation : 30 minutes maximum - exposé : 30 minutes maximum - coefficient 1).

INSCRIPTION À L'EXAMEN FINAL

Au plus tard deux mois avant la date d'examen, auprès de la D.R.J.S.C.S. organisatrice.

Fiche 1/4

FICHE D'INSCRIPTION GENERALE PLONGEE
DOCUMENT A COMPLETER OBLIGATOIREMENT

Je soussigné(e)

Nom- Prénom _____

Date de naissance _____ lieu _____

Souhaite m'inscrire [cocher la ou les case(s) correspondante(s)]

aux épreuves de vérification des exigences préalables (ou « test de niveau ») du 26 au 27 septembre 2011

au Stage et examen de préformation du 03 au 07 octobre 2011

à la formation en apprentissage du 04 novembre 2011 au 18 novembre 2012, comprenant la partie commune du BEES 1^{er} degré, la formation modulaire BEES 1 plongée subaquatique et des modules complémentaires.

Date _____ signature

Fiche 2/4

FICHE D'INSCRIPTION GENERALE PLONGEE
DOCUMENT A COMPLETER OBLIGATOIREMENT

A RETOURNER AU CREPS AVANT LE 05 septembre 2011

CIVILITE :

NOM :

NOM DE JEUNE FILLE :

PRENOM :

SEXE : F M

NATIONALITE :

DATE ET LIEU DE NAISSANCE : / / à :

COURRIEL :

ADRESSE:.....

.....

CODE POSTAL : **VILLE :**

Signaler si vous résidez ou avez un projet professionnel dépendant d'une Zone Urbaine Sensible (ZUS) : oui non

N° DE TELEPHONE FIXE : **MOBILE :**

ADRESSE PENDANT LA FORMATION SI NECESSAIRE :

.....

CODE POSTAL : **VILLE :**

COUVERTURE SECURITE SOCIALE (obligatoire) :

CPAM Personnelle : N° :
ou CPAM Parents (ayant-droit) : N° :

Sécurité sociale étudiante : Nom :
Mutuelle Nom :

**En vertu de l'article 27 de la loi du janvier 1978, le CREPS de Montpellier vous informe que votre identité, vos résultats d'examen, et éventuellement votre photographie pourront être mis en ligne sur le site Internet du CREPS. Si vous vous opposez à cette mise en ligne, merci de cochez la case ci-contre*

Fiche 3/4

FICHE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

SITUATION ACTUELLE :

FORMATION INITIALE

- Dernière classe ou dernier semestre suivi :
- Date de sortie du système scolaire ou universitaire :
(Date effective ou prévue)
- Niveau scolaire ou universitaire atteint ou en cours :

CAP BEP BEPC BAC BAC + 2 BAC + 3 et +

- Dernier diplôme obtenu :
- Diplômes sportifs ou fédéraux obtenus :
- Equivalences entre diplômes universitaires et diplômes sportifs du Ministère des Sports ou diplômes étrangers :

Oui lequel ?..... Non

Se renseigner auprès de la Direction Régionale de Jeunesse et Sports de Montpellier : 04 67 10 14 00

- AFCPSAM (secourisme) : OUI NON
- Tronc Commun 1° degré : OUI NON
- PSE1 : OUI NON
- Permis mer : OUI lequel :..... NON

DEMANDEUR D'EMPLOI :

- Date d'inscription à l'ANPE :
- N° d'inscription à l'ANPE :
- Indemnisation Assedic : **oui** **non**
- Bénéficiaire du RMI **oui** **non**

Pour constituer un dossier de financement, joindre votre historique ANPE, l'attestation de rejet des Assedics (si nécessaire), et pour les moins de 26 ans prendre rendez-vous avec un conseiller de votre Mission Locale d'Insertion pour l'Emploi (→ fiche navette).

SALARIE : profession :

- Type de contrat **CDI** **CDD** **CAE**

Autres :(précisez) :.....

- Congé individuel formation (CIF) :
- Organisme financeur sollicité :.....

APPRENTISSAGE (18 à 25 ans) :

- Structure employeur :
- Maître d'apprentissage :

AUTRE STATUT : (précisez) :

FINANCEMENT

- Avez-vous déjà été aidé au titre de la formation professionnelle ? : ...
 - Si oui, à quelle date ?
 - Avec quel organisme ?

▪ Mode de financement envisagé :

auto financement **Financement** (précisez) :

SITUATION SPORTIVE

- Etes-vous licencié ?
- Si oui, nom et adresse de votre club :
-
- Nombre de salarié(s) de ce club :

Fiche 4/4

DOSSIER DE PRESENTATION

Ce document doit être rempli par le candidat

NOM :

prénom :

**Présentation de vos expériences et de votre projet professionnel
ainsi que de vos motivations :**

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR AVEC LE DOSSIER D'INSCRIPTION PLONGÉE
(Ne rien inscrire dans le tableau – réservé à l'administration)

Pièces à joindre	Pièces fournies
Les 4 Fiches du dossier d'inscription complétées.	<input type="checkbox"/>
3 photos d'identité dont une à coller sur la fiche d'inscription.	<input type="checkbox"/>
3 enveloppes simples, timbrées (20g) libellées à l'adresse du candidat. - 1 grande enveloppe A4 timbrée (100g) libellée à l'adresse du candidat.	<input type="checkbox"/>
Un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement de la plongée subaquatique datant de moins de 3 mois .	<input type="checkbox"/>
Un chèque de 55 € libellé à l'ordre de « Agent Comptable du CREPS »	<input type="checkbox"/>
Les justificatifs relatifs au statut de demandeur d'emploi : fiche suivi pôle emploi et Mission locale	<input type="checkbox"/>
Pour les moins de 26 ans attestation d'inscription auprès d'une Mission Locale d'Insertion (fiche navette « prescription d'une action de formation)	<input type="checkbox"/>
La photocopie de la carte d'identité ou du passeport ou du livret de famille ou du titre de séjour	<input type="checkbox"/>
L'attestation de la sécurité sociale (CPAM) – copie -	<input type="checkbox"/>
Diplôme scolaire ou universitaire le plus élevé ou du justificatif du niveau d'études - Diplômes sportifs d'état ou fédéraux obtenus (facultatif) – copie -	<input type="checkbox"/>
L'attestation de formation aux premiers secours (AFPS) ou de Prévention de Secours Civiques de Niveau 1 (PSC1) – copie -	<input type="checkbox"/>
L'attestation de formation complémentaire aux premiers secours avec matériel (AFCPSAM) ou de Prévention des Secours en Equipe de Niveau 1 (PSE 1) – copie - Attention : ne pas confondre avec le Brevet Fédéral des Premiers Secours, le Certificat Fédéral des Premiers Secours ou le module de « Réactions et Interventions Face à un Accident de Plongée ».	<input type="checkbox"/>
Photocopie du brevet de plongeur de niveau 4 OU - photocopie du brevet de plongeur C.M.A.S. 3 étoiles (délivré hors de France) OU – photocopie du brevet de plongeur de niveau 3.	<input type="checkbox"/>
Permis mer	<input type="checkbox"/>
L'attestation de recensement et du certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense pour les français de moins de 25 ans – copie -	<input type="checkbox"/>
Les Attestations justifiant de votre expérience dans l'animation sportive – copie -	<input type="checkbox"/>
L'attestation d'assurance en responsabilité civile	<input type="checkbox"/>
DOSSIER COMPLET <input type="checkbox"/>	DOSSIER INCOMPLET <input type="checkbox"/>
Cachet du CREPS Montpellier	Remarque :